



Senator Kutcher moves to ban physical discipline of children New bill heeds the Truth and Reconciliation Commission's Call to Action #6

Ottawa, June 14, 2022 – Senator [Stan Kutcher](#) has introduced a bill to repeal a section of the *Criminal Code* that allows parents, caregivers and teachers to use force to discipline children under their care.

Efforts to repeal [section 43 of the *Criminal Code*](#) have been active in Parliament for decades; repealing this section is also Call to Action #6 from [the Truth and Reconciliation Commission report](#). Former senator and TRC chair Murray Sinclair was the last to champion this repeal. In 2007, the Senate Standing Committee on Human Rights recommended the repeal of Section 43 by 2009.

Many studies have found that physical discipline does not improve child behaviour or compliance and can lead to negative outcomes. The [United Nations Committee on the Rights of the Child](#) maintains that all forms of violence against children, including corporal punishment in schools, should be prohibited. As of 2021, 62 countries have banned corporal punishment and 134 have banned corporal punishment in all schools. It is time for Canada to catch up.

The Government of Canada committed to completing the 94 Calls to Action. Seven years later, only 13 of the Calls to Action are complete. Passing this bill will help Canada move ahead on the path to reconciliation.

Follow Bill S-251, *An Act to repeal section 43 of the Criminal Code (Truth and Reconciliation Commission of Canada's call to action number 6)*, through Parliament via [LEGISinfo](#).

QUOTES

“There is strong evidence that corporal punishment and harsh treatment can lead to harm for children. The TRC called upon Canada to repeal section 43 of the *Criminal Code*. I hope the Senate and the House move quickly to address both issues by supporting this legislation.”

- Senator Stan Kutcher

“Children are totally dependent on adults for their basic needs. When their rights are violated, their lack of power renders them incapable of resistance. Their vulnerability causes them significant emotional and mental harm, precisely because correctional assaults are inflicted on them by adults they depend on for protection, for love and for emotional wellbeing.”

- The Honourable Murray Sinclair

“On the basis of the clear and compelling evidence — that the physical punishment of children and youth plays no useful role in their upbringing and poses only risks to their development — parents should be strongly encouraged to develop alternative and positive approaches to discipline.”

- Joan Durrant, Ron Ensom, and Coalition on Physical Punishment of Children and Youth

For more information:

Lauren Stokes
Office of Senator Stan Kutcher | Senate of Canada
343-551-7189 | lauren.stokes@sen.parl.gc.ca

Le sénateur Kutcher propose d'interdire les punitions corporelles aux enfants

Le nouveau projet de loi tient compte de l'appel à l'action 6 de la Commission de vérité et de réconciliation

Ottawa, le 14 juin 2022 – Le sénateur [Stan Kutcher](#) a présenté un projet de loi proposant d'abroger un article du *Code criminel* autorisant les parents, les gardiens et les enseignants à utiliser la force pour corriger les enfants dont ils ont la responsabilité.

Des efforts sont déployés au Parlement depuis des décennies pour abroger l'[article 43 du Code criminel](#); l'abrogation de cet article constitue aussi l'appel à l'action 6 du [rapport de la Commission de vérité et réconciliation](#). L'ex-sénateur et président de la Commission Murray Sinclair a été le dernier à se faire le champion de cette abrogation. En 2007, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne recommandait d'abroger l'article 43 en 2009 au plus tard.

De nombreuses études ont conclu que les punitions corporelles n'améliorent pas le comportement ou la discipline des enfants et peuvent avoir des effets négatifs. Le [Comité des droits de l'enfant des Nations Unies](#) soutient que toutes les formes de violence à l'égard des enfants, y compris les punitions corporelles à l'école, devraient être interdites. En date de 2021, 62 pays avaient interdit les punitions corporelles et 134 les avaient interdites dans toutes les écoles. Il est temps que le Canada rattrape son retard.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réaliser les 94 appels à l'action. Sept ans plus tard, seuls 13 des appels à l'action ont été mis en œuvre. L'adoption de ce projet de loi aidera le Canada à avancer sur le chemin de la réconciliation.

Suivez le cheminement au Parlement du projet de loi S-251, Loi abrogeant l'article 43 du Code criminel (appel à l'action 6 de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada), sur [LEGISinfo](#).

CITATIONS

« Des données probantes montrent que les punitions corporelles et les traitements sévères peuvent être préjudiciables aux enfants. La Commission de vérité et de réconciliation a demandé au gouvernement du Canada d'abroger l'article 43 du *Code criminel*. J'espère que le Sénat et la Chambre agiront rapidement sur les deux questions en appuyant cette mesure législative. »

– Le sénateur Stan Kutcher

« Les enfants dépendent entièrement des adultes pour leurs besoins essentiels; si leurs droits sont violés, ils n'ont pas la capacité de se défendre. Leur vulnérabilité leur cause un important préjudice affectif et psychologique, précisément parce que les agressions disciplinaires leur sont infligées par des adultes sur lesquels ils comptent pour les protéger, les aimer et assurer leur bien-être affectif. »

– L'honorable Murray Sinclair

« Au vu des données claires et convaincantes montrant que les punitions corporelles imposées aux enfants et aux jeunes ne sont d'aucune utilité dans leur éducation et ne comportent que des risques pour leur développement, les parents devraient être fortement encouragés à plutôt utiliser des approches constructives. »

– Joan Durrant, Ron Ensom et la Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents



THE HONOURABLE | L'HONORABLE
Stan Kutcher
SENATOR | SÉNATEUR
CANADA

News release

Renseignements

Lauren Stokes

Bureau du sénateur Stan Kutcher | Sénat du Canada

343-551-7189 | lauren.stokes@sen.parl.gc.ca